



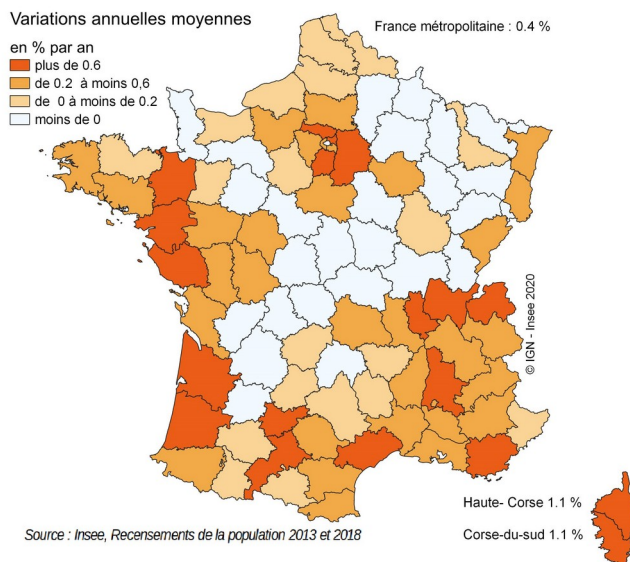
338 550 habitants dans les 19 intercommunalités de Corse au 1er janvier 2018

Avec 338 550 habitants au 1er janvier 2018, la population de la Corse a augmenté en moyenne de 1,1 % sur les cinq dernières années. Cette croissance soutenue place les départements insulaires parmi les départements de métropole les plus dynamiques. Au sein des 19 établissements de coopération intercommunale (EPCI), les territoires proches des pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia enregistrent les plus fortes hausses de population alors que les deux communautés d'agglomération portent la croissance en volume.

Antonin Bretel (Insee)

Au 1er janvier 2018, 338 554 habitants résident en Corse. Avec 18 350 personnes en plus depuis 2013, la population de l'île croît de 5,7 % sur cinq ans, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. Cette hausse est trois fois supérieure à celle de la France métropolitaine (1,8 % soit une évolution annuelle moyenne de 0,4 %). La Corse est la région qui enregistre la croissance démographique la plus importante devant l'Occitanie (0,7 %), les Pays de la Loire (0,7 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (0,6 %). En Corse, ce sont les migrations qui expliquent cette augmentation de population. En effet, alors que la croissance française est tirée par le solde naturel (0,3 % par an), l'île enregistre un solde naturel négatif depuis 2013 (-0,1 % par an).

1 Évolution de population dans les départements entre 2013 et 2018



La Haute-Corse est le plus peuplé des deux départements insulaires. Il compte 180 701 habitants au 1er janvier 2018 contre 157 853 en Corse-du-Sud. Les deux départements enregistrent chacun une croissance annuelle moyenne de population de 1,1 % par an entre 2013 et 2018 ce qui les positionne parmi les plus dynamiques en termes de démographie (*figure 1*), à la sixième et septième position des départements métropolitains derrière notamment la Loire-Atlantique, la Gironde et la Haute-Garonne.

Les deux communautés d'agglomération polarisent la croissance

En volume, les deux communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia concentrent la majeure partie de la hausse de la population, soit 58 % de la croissance insulaire (10 650 personnes). Ces deux intercommunalités ont un rythme de croissance supérieur à la moyenne régionale avec une évolution annuelle moyenne de 1,8 % pour la communauté d'agglomération de Bastia et 1,3 % pour celle du Pays Ajaccien (*figure 2*).

Les EPCI ayant les taux de croissance les plus importants se situent à proximité des pôles urbains, le Celavu-Prunelli et la Pieve de l'Ornano et du Taravo autour d'Ajaccio ; à proximité de Bastia, les communautés de communes Nebbiu-Conca d'Oro et de Marana-Golo. En effet le phénomène de péri-urbanisation s'étend aujourd'hui au-delà des deux communautés d'agglomération.

Seules deux intercommunalités perdent des habitants, il s'agit des communautés de communes Pasquale Paoli et l'Île-Rousse - Balagne avec des évolutions de population respectives de -0,4 % et -0,9 % en moyenne annuelle.

2 Évolution de population dans les intercommunalités de Corse entre 2013 et 2018

Intercommunalité	Nombre de communes	Population 2018	Variation annuelle moyenne entre 2013 et 2018 (%)	dont solde naturel (%)
CA du Pays Ajaccien	10	87 726	1,3	-0,1
CA de Bastia	5	61 691	1,8	-0,1
CC de Marana-Golo	10	23 897	1,5	0,5
CC du Sud Corse	7	21 003	1,2	0,4
CC de Fium'orbu Castellu	13	12 971	0,6	0
CC de la Piève de l'Ornano et du Taravo	28	12 721	1,9	-0,4
CC de la Castagniccia-Casinca	42	12 472	0,8	0,1
CC de Calvi Balagne	14	12 334	0,8	0,3
CC du Sartenais Valinco Taravo	18	11 498	0,2	-0,3
CC de la Costa Verde	23	10 666	2,4	-0,2
CC de l'Île-Rousse - Balagne	22	10 522	-0,9	-0,3
CC du Centre Corse	10	9 820	0,2	-0,2
CC Celavu-Prunelli	10	8 828	1,6	0
CC de l'Alta Rocca	18	8 460	0,3	-0,2
CC Spelunca-Liamone	33	7 617	0,1	-0,7
CC Nebbiu - Conca d'Oro	15	7 434	1,6	-0,3
CC du Cap Corse	18	6 766	0,1	-0,6
CC Pasquale Paoli	42	6 117	-0,4	-0,6
CC de l'Oriente	22	6 011	0,2	-0,1

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2018

Un solde naturel négatif dans la moitié des EPCI

Comme au niveau régional, l'augmentation de population dans les EPCI de Corse est exclusivement due aux migrations. En effet seules trois intercommunalités enregistrent plus de naissances que de décès : Marana Golo (0,5 % de variation annuelle moyenne due au solde naturel), Sud Corse (0,4 %) et Calvi-Balagne (0,3 %). À l'inverse dix intercommunalités ont un solde naturel négatif inférieur à -0,2 % par an, particulièrement le Spelunca Liamone (-0,7 % par an). Enfin six intercommunalités présentent un solde naturel nul, dont les deux communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia. ■

Méthodologie

Unités urbaines : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. L'actuel zonage, daté de 2020, est établi en référence au recensement de 2017 et sur la géographie administrative du 1er janvier 2020. L'exercice précédent datait de 2010.

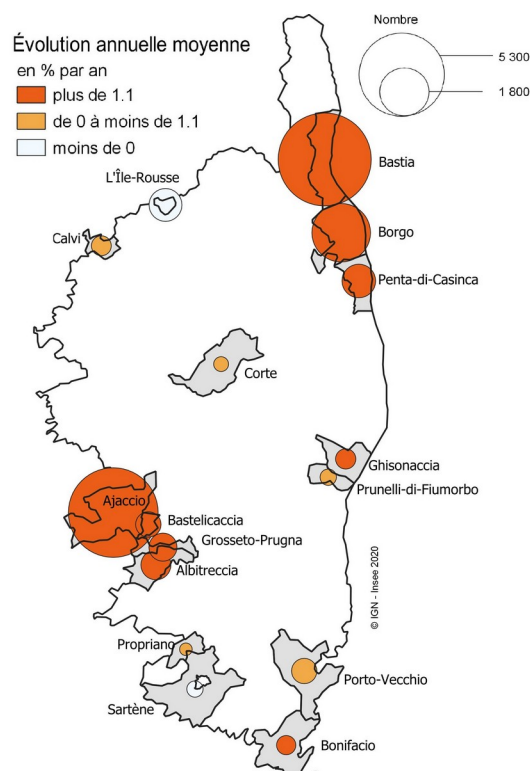
Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale. Si une de ces communes concentre moins de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu mais qu'elle y concentre 2 000 habitants ou plus alors elle constituera une unité urbaine isolée.

Évolution de la population dans les nouvelles unités urbaines

Parmi les 16 nouvelles unités urbaines (*méthodologie*) de l'île, seules 2 enregistrent une baisse de population au cours des cinq dernières années. Il s'agit des unités urbaines de Sartène (commune isolée) et de l'Île-Rousse (agglomération composée d'Île-Rousse et de Monticello) avec respectivement des évolutions annuelles moyennes de -1 % et de -2,4 %.

Le dynamisme démographique est plus important dans les unités urbaines proches des grandes villes de la Corse. Tout d'abord dans les 3 unités urbaines du sud du golfe d'Ajaccio, celle d'Albitreccia (qui comprend les communes d'Albitreccia et de Pietrosella : 3,5 % de croissance moyenne par an), de Grosseto-Prugna (3,3 %) et de Bastelicaccia (2,1 %) où la croissance démographique est très élevée. C'est le cas également des unités urbaines qui se déploient au sud de Bastia, avec l'agglomération multicommunale de Borgo (constituée de 6 communes : Borgo, Lucciana, Monte, Sorbo-Ocagnano, Venzolasca, Vescovato) qui croît de 2,2 % et celle de Penta-di-Casinca (composée de 7 communes : Castellare-di-Casinca, Penta-di-Casinca, Poggio-Mezzana, Santa-Lucia-di-Moriani, San-Nicolao, Taglio-Isolaccio, Talasani) avec 1,5 %.

L'unité urbaine d'Ajaccio qui intègre désormais 5 communes : Ajaccio, Afa, Alata, Apietto et Sarrola-Carcopino, et celle de Bastia composée des communes de Bastia, Biguglia, Brando, Furiani, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota et Ville-di-Pietrabugno, restent toutefois très dynamiques avec respectivement une croissance de 1,2 % et 1,6 % sur les cinq dernières années.



Insee Corse
Résidence du Cardo
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe
Claude Thomas

ISSN : 2268-1493

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- En Corse, 86 % de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville, Insee Flash Corse n° 54, octobre 2020
- Zones d'emploi 2020 en Corse : 7 espaces marqués par leur spécialisation économique, Insee Flash Corse n° 53, septembre 2020



Insee
Mesurer pour comprendre